

Appel à candidatures  
**Responsable académique de la cellule de réadaptation à l'emploi  
et psychologue RH**

FONCTION	Responsable académique de la cellule de réadaptation à l'emploi
<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<p>La cellule Académique de Réadaptation, placée sous l'autorité du <b>SGAA-DRH</b> et du <b>DRH-adjoint</b>, a pour mission principale d'optimiser la mise en œuvre des dispositifs médico-RH destinés à accompagner les agents de l'académie dans leur retour à l'emploi. Son action s'inscrit en articulation étroite avec les services des ressources humaines, les services de gestion et les médecins de prévention.</p> <p><b>A partir du 1er septembre 2026</b>, l'académie souhaite recruter un(e) psychologue responsable de la cellule de réadaptation à l'emploi.</p> <p><b><u>Missions et activités</u></b></p> <p><b>Accompagnement des personnels des deux départements dans le cadre d'un retour à l'emploi.</b></p> <p><b>Evaluation in-situ des projets personnels définis lors :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des commissions GTRH (rectorat) et GPRH (DSDEN)</li> <li>➤ De la cellule de reclassement</li> <li>➤ Des campagne PACD 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré</li> </ul> <p><b>Mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De la conduite des entretiens préparatoires à la reprise</li> <li>➤ Des remises en situation professionnelle des agents <i>via</i> Occupations/Activités à titre thérapeutique en lien avec les médecins de prévention (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> Degré + ATSS)</li> <li>➤ Des reprises assorties d'un temps partiel thérapeutique</li> <li>➤ Des Période Préparatoire au Reclassement (PPR - 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> Degré + ATSS)</li> </ul>

**Suivi :**

- Des agents post PPR pendant l'année de détachement,
- Des demandes de retraite anticipée pour invalidité, des consolidations de CITIS, des mesures de gestion (DPE, DEPAT,...)

*En lien avec les RH, les CRHP, la CHA, les médecins de prévention, le/la responsable de la cellule de réadaptation :*

- Coordonne les groupes de travail et organise les réunions de préparation en amont des commissions décisionnaires (regard croisé sur chaque situation).
- Impulse, coordonne et évalue les projets professionnels (trouve un lieu d'installation, rédige le projet, informe l'agent et les services)
- Rend compte de l'installation de chaque agent et de la mise en œuvre des dispositifs médico-RH (entretien de positionnement, compte rendu d'installation, compte rendu « point d'étape » et évaluation finale)
- Assure le suivi des situations avec un tableau de bord à jour sur chaque département
- Coordonne un espace collaboratif dématérialisé dédié à la cellule de réadaptation à l'emploi
- S'engage à mettre à jour ses connaissances réglementaires relatives aux différents dispositifs (veille intentionnelle)

**Formation des personnels (en lien avec l'E AFC) :**

- Accompagne les personnels d'encadrement de proximité à la connaissance des dispositifs médico-RH disponibles dans l'académie
- Forme et suit les tuteurs des dispositifs d'accompagnement médico-RH en collaboration avec les équipes de direction
- Recherche et propose des formations à destination des agents en adéquation avec leur projet d'évolution professionnelle
- Informe et accompagne les agents dans les procédures de formation (E AFC) et d'autoformation (Magistère) sur les concours, sur les épreuves, sur les référentiels métiers

**Aide à la prise de décision du SGAA-DRH et du DRH-adjoint :**

- Sur les affectations et le renouvellement des bénéficiaires des postes adaptés 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré
- Sur les commissions de reclassement (intégration des agents ou accompagnement vers la retraite anticipée pour invalidité)
- Sur les possibilités de retour à l'emploi des agents confrontés à des difficultés de santé

Le/la psychologue responsable de la cellule académique de réadaptation à l'emploi, dans l'intérêt du service, porte un regard sur les situations qu'il/elle doit gérer en veillant à la prise en compte des besoins de l'agent. Il/elle donne un avis technique sur les situations, sur la cohérence des projets et leur faisabilité aux regards de son évaluation.

**Evaluation de la mission du / de la responsable :**

- Transmet des bilans et suivis réguliers sous la forme d'un tableau de bord au SGAA-DRH et au DRH-adjoint (une fois par période)
- Elabore un bilan annuel de ses activités et le transmet au SGAA-DRH et au DRH-adjoint
- Rend compte régulièrement, par la rédaction de synthèses académiques, de l'activité de la cellule académique de réadaptation à l'emploi et de la mise en œuvre des dispositifs médico-RH

**FONCTION**

**Psychologue RH**

**CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS**

Le/la psychologue RH, placé(e) sous l'autorité du **DRH-adjoint** et de **la cheffe du Département des Ressources Humaines de Proximité (DRHP)**, est l'un(e) des interlocuteurs privilégiés de la DRH pour toutes les questions en lien avec la santé mentale des personnels.

Il/elle a pour mission d'analyser et de traiter les faits établissements impliquant des personnels du second degré du **département du Var**, mais aussi d'assurer ponctuellement les

cellules d'écoute pour les personnels en établissement (1D/2D). Son action s'inscrit en articulation étroite avec l'autre psychologue RH de l'académie et le DRHP.

### **Missions et activités**

#### **Faits établissements :**

- Analyse des faits établissement à connotation RH des établissements du second degré du Var
- Prend contact avec les supérieurs hiérarchiques
- Informe sur les processus RH de soutien et orientation vers les interlocuteurs adéquates
- Fait un retour sur les alertes et les éléments RH à prendre en compte, aux différents interlocuteurs du DRHP concernés
- Fait le lien avec l'autre psychologue RH et la médecine de prévention sur la situation de l'agent impacté

#### **Cellules d'écoute :**

- En cas d'évènement grave en établissement, évalue la situation avec le supérieur hiérarchique
- Met en place une cellule d'écoute à destination des personnels en cas d'évènement grave

#### **Interlocuteur/trice privilégié(e) pour la santé mentale des personnels :**

- Est sollicité(e) en cas d'urgence liée à la santé mentale d'un personnel (en lien avec la médecine de prévention et l'autre psychologue RH)
- Rend compte des alertes particulières remontées du terrain au SGAA-DRH/DRH-adjoint et/ou DRHP en accord avec le secret partagé (des personnels et de leurs supérieurs hiérarchiques)

### **Evaluation de la mission du psychologue RH :**

- Rend compte régulièrement des dossiers suivis et des actions menées dans le cadre du secret partagé
- Transmet des bilans chiffrés et des informations de suivis (non soumis au secret professionnel) à la demande du SGAA-DRH, du DRH-adjoint et du DRHP

<p>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES POUR LES DEUX FONCTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Autonomie, capacité d'organisation et d'initiative</b></li> <li>✓ <b>Capacité de travail en équipe</b> : aptitude à collaborer et à accompagner efficacement avec les différents acteurs, à développer des partenariats et un réseau de professionnels sur le terrain</li> <li>✓ <b>Compétences relationnelles</b> : excellente qualité d'écoute, sens du dialogue et capacité à instaurer une relation de confiance avec les personnels et les partenaires institutionnels</li> <li>✓ <b>Capacité à s'approprier les dispositifs</b> : médico-RH, les textes réglementaires, circulaires et procédures encadrant l'accompagnement et le maintien dans l'emploi</li> <li>✓ <b>Bonne connaissance</b> de l'organisation des établissements et des métiers de l'Education nationale</li> <li>✓ <b>Capacité à analyser les situations individuelles</b> : évaluer les ressources des personnels accompagnés en fonction des exigences des postes, la souffrance des personnels et les actions à mettre en œuvre dans l'urgence ou sur un plus long terme</li> <li>✓ <b>Sens de l'éthique, respect strict de la confidentialité et de la protection des données liées aux situations individuelles</b></li> <li>✓ <b>Capacité à se mobiliser dans l'urgence et à réorganiser ses priorités</b></li> </ul>
<p>SITUATION ADMINISTRATIVE ET AUTRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mission de RACRE s'exerce à 75% et concerne l'ensemble des agents titulaires de l'académie (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré et ATSS).</li> <li>- La mission de psychologue RH s'exerce à 25%.</li> <li>- Un bureau est mis à disposition pour recevoir les agents (lieu à définir).</li> <li>- Les moyens matériels nécessaires sont mis à disposition (ordinateur portable, clé OTP, ligne téléphonique).</li> <li>- <b>Des déplacements très réguliers sur l'ensemble de l'académie sont à prévoir.</b></li> <li>- <b>IFTS = groupe 1</b></li> </ul>

Si vous souhaitez assurer ces missions, votre candidature (CV + lettre de motivation), adressée à madame la rectrice, doit être envoyée **par courriel** à l'attention de monsieur Michaël Fartoukh ([Michael.Fartoukh@ac-nice.fr](mailto:Michael.Fartoukh@ac-nice.fr)), directeur des ressources

humaines adjoint, **au plus tard le 20 mai 2026**. Votre candidature pourra donner lieu à un entretien devant une commission de sélection au rectorat de l'académie de Nice.